

Compte rendu du Conseil Municipal du vendredi 20 mars à 19h30

A l'ordre du jour :

- Élection du maire
- Détermination du nombre et Élection des adjoints
- Lecture et remise de la charte de l' élu
- Élection des délégués dans les organismes extérieurs
- Désignation des élus aux Commissions Communales et Intercommunales
- Indemnité de fonction du Maire et des adjoints

Alain BERNARD, maire sortant, prend la parole et dresse le bilan de ses 5 mandatures. Acquisition puis rénovation de la salle d'animation, acquisition d'un local technique et construction d'un logement locatif, acquisition du presbytère et aménagement de la nouvelle mairie surmonté d'un logement locatif, aménagement de l'ancienne mairie pour permettre l'installation d'une boulangerie, acquisition d'un bâtiment à la Plaine qui permet l'installation du local des peintres, local pour l'association des parents d'élèves du regroupement pédagogique intercommunale, hangar à aménager pour les associations, espace vert pour entreposer les déchets verts, un logement à l'étage, acquisition et aménagement de la maison médicale à Brune : occupation par 7 praticiennes, 3 grands logements à l'étage, acquisition de réserves foncières à Brune et au Village à des fins d'utilité publique (projets en cours), choix engagé avec la construction de deux chaufferies Bois ; celle du village à bois déchiqueté alimente 3 logements la mairie, l'école et possède une capacité de chauffe plus grande encore, elle permet un partenariat étroit avec des acteurs locaux et l'abandon des énergies fossiles. Entre 2010-et 2017, la construction de la station à filière bacs plantés de roseaux écologiques et du réseau d'assainissement a permis de raccorder un nombre de quartiers important : le village, les hauts quartiers, les Pontillons, la Gare, la Plaine ; un budget très important a été consacré à l'entretien de la voirie en partenariat avec le syndicat d'énergie de l'Ardèche pour l'enfouissement des réseaux dès que cela était envisageable. L'école a toujours été au cœur de l'action communale, la qualité des services est optimale : personnel encadrant, cantine, garderie, service de transport... Saint Lager Bressac a été l'une des premières communes rurales à élaborer un Plan d'Occupation des Sols, puis d'Plan Local d'Urbanisme en 2008 afin de préserver au maximum les terres agricoles mais également permettre un développement raisonné de l'habitat. En 1980, nous étions 480 habitants, en 2026 nous sommes presque 1000. Le nouveau PLU nouvellement approuvé a été élaboré dans le même esprit : assurer le bien vivre à St Lager. Alain BERNARD rappelle qu'il a toujours à cœur d'établir une gouvernance dite « horizontale » où chacun a eu la possibilité de s'exprimer et d'échanger.

Fin des années 90, création des communautés de Communes ; en 2005, la commune est enrôlée dans une CC qu'elle ne choisit pas et qu'elle ne veut pas. Une pétition est signée par 97 % de la population, articles de presse, siège de contestation aux instances, panneau à l'entrée du village au Planas, « Ici commence Barrès-Coiron, Terre de Démocratie », la lutte durera jusqu'en 2006 et le Préfet acceptera le ralliement de la commune à la CC Barrès-Coiron.

Décembre 2009, incendie à l'école, drame sans victime, dans la nuit du lundi au mardi : avec le soutien des élus, de la population, des bénévoles du RPI, l'école a pu rouvrir en quelques jours, classe aménagée dans la salle de réunion, cantine dans la salle des fêtes, algéco dans la cour. La réactivité de tous a permis une réouverture de l'établissement dans un temps record. La commune a travaillé en partenariat avec les services départementaux, notamment pour création de la déviation de Brune, et dans un deuxième temps, l'aménagement du quartier de Brune, la sécurisation de l'accès au village, l'aménagement d'un pont sur la voie douce.

Le partenariat avec la CC a permis entre autres, l'aménagement de la voie douce, la mutualisation et la gouvernance de la restauration scolaire, une relation efficace et positive s'est créée.

Remerciements aux associations et aux bénévoles sans lesquels le village ne rayonnerait pas, remerciements aux adjoints, conseillers, agents municipaux qui se sont succédés et qui auront œuvré pour la commune et pour toutes les réalisations citées.

L' élu le plus âgé, Alain BERNARD, ouvre la séance. Il donne lecture du résultat des élections du 15 mars dernier. Il fait l'appel des membres présents et annonce que le quorum est atteint ; avec 15 membres présents, le Conseil est entier. Un secrétaire est nommé, le plus jeune des conseillers, M. BERDIEL Joseph.

Election du Maire : il demande s'il y a des candidats au poste, Luc BARDINE est seul à proposer sa candidature. Vote au bulletin secret, ils sont comptés par le secrétaire et dépouillés : Luc BARDINE 13 voix, deux blancs.

Le nouveau maire prend en ensuite la parole, remercie les conseillers pour leur confiance, remercie l'ancien maire pour son action et réalise la pleine mesure de la mission confiée, il espère en être digne. Il souligne la présence et le rôle important de deux membres de l'opposition et espère que la participation de tous se fera avec une énergie positive, dans l'intérêt du village. Les lignes directives de ce mandat seront réalisées avec sérieux, respect et engagement.

Il rappelle que pour une commune de moins de 1000 habitants, le nombre d'adjoints peut varier de 1 à 4. Il propose de voter le nombre à main levée, et propose la nomination de 4 adjoints. Ce nombre est approuvé à l'unanimité.

Le choix des adjoints doit se faire par liste, l'une d'elle est proposée. Le vote se déroule à bulletin secret, deux bulletins, l'un imprimé, l'autre blanc sont distribués. Résultat 15 bulletins comptés. Liste déposée : Lydia CHEVAT 1^{er} adjoint, Francois GAYTE 2^{ème} adjoint, Laetitia GRANDJEAN, 3^{ème} adjoint et Alain BERNARD, 4^{ème} adjoint obtient 13 voix., deux bulletins blancs.

Lecture et distribution de la Charte de l' élu et des articles du chapitre III du CGCT article l2123-1 et suivants.

Indemnités : M. le Maire donne lecture du montant des indemnités allouées selon le barème en vigueur et la taille de la commune, il propose de voter les montants tels que proposés, cela est approuvée à l'unanimité.

Désignation des conseillers et adjoints responsables dans les commissions communales, intercommunales, CCID commission électorale, finances, appel d'offres, associatives, environnement, syndicats, regroupement, défense etc... les élus s'inscrivent, un tableau récapitulatif sera établi et partagé.

La parole est donnée à l'opposition : Claire PAGANELLI rappelle que leur liste a obtenu 208 voix, qu'elle représentera ces électeurs, elle souhaite contribuer au Conseil dans un bon état d'esprit, elle souhaite voir évoluer le village, agir en toute transparence, à faire valoir ses idées, son engagement, ses valeurs et contribuer à son évolution dans un esprit respectueux, des personnes et de la réglementation. Elle s'engage avec honnêteté et sincérité dans l'intérêt général.

Luc BARDINE demande si quelqu'un parmi les conseillers souhaitent encore s'exprimer, en l'absence de nouvelle intervention, la séance est levée à 20h30.

Intervention d'administrés présents dans la salle : M. ASCARI, adjoint sortant, annonce le décès de M. FIORENTINO François, ancien adjoint. Quelques mots d'hommage et de condoléances sont prononcés par Alain BERNARD qui remercie et rappelle l'engagement, la droiture et l'honnêteté intellectuelle de l'homme et collègue.

S,ASCARI rappelle le partenariat avec la troupe la Cascade d'Alba la Romaine, spectacle prévu en juin, il a donné un accord de principe mais tient à en informer la nouvelle équipe. Il rappelle également le fonctionnement complexe des chaudières bois, qu'un contrôle assidu est nécessaire et qu'il se tient à disposition des nouveaux responsables pour transmettre ses connaissances.

Luc BARDINE souligne que les anciens membres de certaines commissions seront invités à participer aux premières commissions notamment pour le fonctionnement et la transmission des connaissances : chaufferie, piscine, associations...etc.

Dispositions pratiques pour la mise en place du nouveau CM : les convocations se feront par mail ; sauf contre-indication, les réunions se dérouleront les derniers mardis du mois et à 19h30.